

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL  
ParisEstMarne&Bois  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU 25 JUIN 2018  
SOUS LA PRESIDENCE DE JACQUES JP MARTIN**

18-62

**OBJET : Fixation des montants provisoires du Fonds de Compensation des Charges Territoriales socle (FCCT socle)**

Membres en exercice	<b>90</b>
Présents titulaires	<b>58</b>
Représentés	<b>19</b>
Absents	<b>13</b>

Votants	<b>77</b>
Abstention	<b>0</b>
Suffrages exprimés	<b>77</b>
Pour	<b>77</b>
Contre	<b>0</b>

**Présents :**

Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Thierry BARNOYER, Patrick BEAUDOUIN, Jean-Philippe BEGAT, Jacques Alain BENISTI, Éric BENSOUSSAN, Sylvain BERRIOS, Jean-Luc CADEDDU, Olivier CAPITANIO, Chrysis CAPORAL, Sabine CHABOT, Michèle CHARBONNEL, Sylvie CHARDIN, Stéphane CHAULIEU, Florence CROCHETON, Isabelle DALLEAU, Alain DEGRASSAT, Carole DRAI, Sylvain DROUVILLE, Monique FACCHINI, Delphine FENASSE, Benoit GAILHAC, René GAILLARD, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Jean-Jacques GRESSIER, Delphine HERBERT, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Sengul KARACA, Marie KENNEDY, Laurent LAFON, Gérard LAMBERT, Dominique LE BIDEAU, Nadia LECUYER, Sergine LEFIEF, Patrick LE GUILLOU, Pierre LEBEAU, Robin LOUVIGNE, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Marie-Hélène MAGNE, Jacques JP MARTIN, Marc MEDINA, Michel OUDINET, Gilles PANNETIER, Mary-France PARRAIN, Vincent PINEL, Régis PIO, Christine RASETTI, Yoann RISPAL, Christel ROYER, Christine RYNINE, Igor SEMO, Jean-Pierre SPILBAUER, Annie TRICOCHÉ, Jacqueline VISCARDI

**Représentés :**

Clémence AVOGNON ZONON représentée par Yoann RISPAL, Adrien CAILLEREZ représenté par Sylvain BERRIOS, Christian CAMBON représenté par Igor SEMO, Gilles CARREZ représenté par Florence HOUDOT, Pierre CARTIGNY représenté par Christel ROYER, Nicole CERCLEY représentée par Sabine CHABOT, Brigitte CHAMBRE-MARTIN représentée par Laurent JEANNE, Catherine CHETARD représentée par Monique FACCHINI, Pierre-Michel DELECROIX représenté par Carole DRAI, Olivier DOSNE représenté par Jean-Jacques GRESSIER, Michel DUVAUDIER représenté par Sophie AMAR, Christian FAUTRE représenté par Sergine LEFIEF, Jean-Jacques GUIGNARD représenté par Gérard LAMBERT, Michel HERBILLON représenté par Michèle CHARBONNEL, Charlotte LIBERT-ALBANEL représentée par Laurent LAFON, Catherine PRIMEVERT représentée par Thierry BARNOYER, Germain ROESCH représenté par Nadia LECUYER, Pascale TRIMBACH représentée par Patrick BEAUDOUIN, Valérie ZELIOLI représentée par Sengul KARACA

**Absents :**

Jean Marc BRETON, Chantal CANALES, Nicolas CLODONG, François COCQ, Thierry COUSIN, Pierre GUILLARD, Nassim LACHELACHE, Pascale MARTINEAU, Jean-Jacques PASTERNAK, Alain PAVIE, Virginie TOLLARD, Sylvie TRICOT-DEVERT, Jean-François VOGUET

## CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

### SEANCE DU 25 JUIN 2018

**OBJET : Fixation des montants provisoires du Fonds de Compensation des Charges Territoriales socle (FCCT socle)**

#### **LE CONSEIL DE TERRITOIRE,**

**VU** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), et notamment son article 59,

**VU** l'ordonnance n°2015-1630 du 10 décembre 2015 complétant et précisant les règles financières et fiscales applicables à la métropole du Grand Paris, aux établissements publics territoriaux et aux communes situés dans ses limites territoriales,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5219-5 modifié par l'article 93 de la loi de finances pour 2017,

**VU** la délibération n°16-109 en date du 8 février 2016 portant création de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Territoriales (CLECT) pour l'Établissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

**VU** le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges, adopté dans sa version définitive le 18 décembre 2017,

**VU** la délibération n°18-19 en date du 26 mars 2018 approuvant le budget primitif 2018 du budget principal,

**CONSIDERANT** qu'il est institué au profit de chaque établissement public territorial un fonds de compensation des charges territoriales destiné à leur financement,

**CONSIDERANT** qu'il convient, dans l'attente de la réunion de la CLECT, de fixer un montant provisoire pour le fonds de compensation des charges territoriales socle et les contributions des 4 villes concernées afin d'assurer le fonctionnement de l'établissement public territorial, le montant devant être arrêté ensuite définitivement par la CLECT,

#### **DELIBERE**

##### **Article 1**

**Fixe** le montant provisoire du Fonds de Compensation des Charges Territoriales socle (FCCT socle) prévu au budget primitif 2018 à 30 846 828€, qui se répartissent tel que suit :

- Charenton-le-Pont : 11 243 142€
- Le Perreux-sur-Marne : 7 870 830€
- Nogent-sur-Marne : 7 922 841€
- Saint-Maurice : 3 810 015€

Accusé de réception en préfecture  
094-200057941-20180702-D18-62-DE  
Date de télétransmission : 02/07/2018  
Date de réception préfecture : 02/07/2018

**Article 2**

**Autorise** le Président de l'établissement public territorial à émettre des titres de recettes à l'endroit des 4 villes concernées, sur l'article 74752, pour obtenir le versement mensuel de ce FCCT provisoire socle.

**Le Président**

A circular official stamp in blue ink is partially obscured by a handwritten signature in blue ink. The stamp contains the text "territoire-Pas de Calais" and a central emblem. The signature is written in a cursive style.

**Jacques JP MARTIN**

Accusé de réception en préfecture  
094-200057941-20180702-D18-62-DE  
Date de télétransmission : 02/07/2018  
Date de réception préfecture : 02/07/2018